

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1281

3 juillet 2009

SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	61443	HK Invest S.à r.l.	61480
a.c.i. bruno genard S.à r.l.	61460	Holding Kirchberg S.à r.l.	61442
Aludev S.A.	61474	Informa Sàrl	61476
ARIA International S.A.	61462	Intertel & Co	61480
Atlantic Espace S.à. r.l.	61474	Lenoir & Subasic	61455
Batiau S.à r.l.	61461	Lepanto S.A.	61452
Batiau S.à r.l.	61476	Luma Capital S.A. - SPF	61464
Beta International	61461	Lux Direct PDI S.à r.l.	61474
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) III S.à r.l.	61475	LUX - NET, Nettoyage à sec	61444
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) II S.A.	61475	MainFirst	61442
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) I S.A.	61475	Manongue S.A.	61480
Bioventures Management S.à r.l.	61478	MDA Sales Center Sàrl	61458
Bolton Brands S.à r.l.	61446	MDA Sales Center Sàrl	61460
Bullet Holdings S.à r.l.	61466	Merlan Invest S.A.	61456
Darcom	61452	Messageries du Livre S.à.r.l.	61477
Delta Lloyd Privilege	61442	Newluxco 2 S.à r.l.	61452
Domus Area S.A.	61474	Office ERNEST T. FREYLINGER S.A.	61452
Duran and Partners S.A.	61445	Pan-European Oil and Industrial Holdings S.A.	61462
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	61445	Pharos Real Estate Fund	61452
Eksibest S.à r.l.	61458	RaRoTec S.à r.l.	61478
Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A.	61475	Rogimmo S.A.	61445
European Retail Income Venture S.C.A.	61461	Savoia S.à.r.l.	61443
Everest Real Estate Development	61446	Société de Financement pour les Trans- ports, SOFITRA S.A.	61481
Everop Square 1 S.A.	61488	Sonata Securities S.A.	61481
FMC Finance II S.à r.l.	61446	Stasis S.A.	61480
Gesfin S.A.	61444	Swedbank Robur International II	61481
Global Capital Development S.A. - SPF ..	61464	Tinfos Nizi S.A.	61475
Groupe A.S.C. Constructions SA	61460	Veco Trust (Luxembourg) S.A.	61478
Harvest Clo II S.A.	61443	Wallenborn Transports S.A.	61488
Harvester	61478	Wattshow S.A.	61454
HEDF II UK Residential S.à r.l.	61476	Wattshow S.A.	61461
		York Global Finance 50 S. à r.l.	61445
		Ypso Holding S.à r.l.	61446

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MainFirst

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074159/14.

(090088003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Delta Lloyd Privilege, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.850.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DELTA LLOYD PRIVILEGE SICAV

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074158/14.

(090087995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Holding Kirchberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2008 que la société NPG Holding S.à.r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.191, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Zone d'Activités, a augmenté son capital d'un montant de deux millions cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.112.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.125.000) par l'émission de quatre-vingt-quatre mille cinq cents (84.500) nouvelles parts sociales.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par New PEL S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, par un apport en nature consistant dans:

- un million deux mille sept cent cinquante-six (1.002.756) parts sociales de classe A de Holding Kirchberg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'activités de Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 68.938 et qu'à la suite de cet apport en nature la société NPG Holding S.à.r.l. est devenue associée de la société Holding Kirchberg S.à.r.l. pour un total de 1.002.756 parts sociales de classe A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009074006/26.

(090087262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Savoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.031.

Par la présente, il est pris acte que:

- Monsieur John Whiteley, ayant son adresse à 14 Fallows Green, Harpenden, Herts, AL5 4HD, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 19 mai 2009.

- Monsieur Kevin Grundy, ayant son adresse professionnelle à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, U.K., a été nommé gérant de la Société avec effet le 2 juin 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Laurent Bélik
Gérant

Référence de publication: 2009074150/17.

(090087840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2009074149/13.

(090087986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.586.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Il résulte de la résolution prise en date du 21 avril 2009 par les gérants de la Société relative au transfert des parts sociales et de la notification subséquente envoyée par l'associé en date du 22 avril 2009, que:

Abbott Health Products, Inc. a transféré 31.586 (trente et un mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales;

(le «Cédant»)

A:

Abbott Point of Care Inc., ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

(le «Cessionnaire»).

Le Cédant a transféré au Cessionnaire 31.586 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Parts Sociales»).

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
- Abbott Point of Care Inc., siégeant au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique	
- Parts sociales détenues	31.586

Le 16 juin 2009.

Radia Doukhi.

Référence de publication: 2009073530/24.

(090087364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

LUX - NET, Nettoyage à sec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 8.945.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend neun, den achtundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Zissu MARCOVIC, Kaufmann, wohnhaft in L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.

2.- Frau Lydia MARCOVIC-HERS, Geschäftsführerin, wohnhaft in L-1160 Luxembourg, 30, boulevard d'Avranches.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

1.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "LUX - NET, Nettoyage à sec", (hiernach "die Gesellschaft"), mit Sitz in L-Luxemburg, 30, boulevard d'Avranches, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 8.945, gegründet wurde gemäß Urkunde unter Privatschrift am 18. Februar 1970, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 136 von 1970.

2.- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Euro und achtundsechzig Cents (12.394,68 EUR) beträgt, dargestellt durch ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile ohne Nennwert.

3.- Dass die Kompargenten die alleinigen Eigentümer aller Anteile der Gesellschaft sind und dass sie im gemeinsamen Einverständnis beschließen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und den Rechten der Parteien entsprechend aufzulösen.

4.- Dass ein jeder der Gesellschafter die Aktiva und Passiva der Gesellschaft im Verhältnis seiner Beteiligung an der Gesellschaft übernimmt.

5.- Dass sich daraus ergibt, dass die Gesellschaft, mit Wirkung vom heutigen Tage an, definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.

6.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird.

7.- Dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: MARCOVIC; MARCOVIC-HERS; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juin 2009. Relation GRE/2009/2054. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 11. Juni 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009073622/231/42.

(090086551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Gesfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.245.

Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESFIN S.A.

Jean-Marc HEITZ / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074173/12.

(090087679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Rogimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 54.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg
Mandataire

Référence de publication: 2009074174/12.

(090087663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 63.680,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.341.

Extrait des résolutions des associés en date du 20 avril 2009

- d'accepter la démission de James Buckman avec effet au 20 avril 2009
- de nommer Hiroyuki (Rex) Sato né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon et ayant son adresse professionnel au 26 boulevard Royal, L-2449, Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 20 avril 2009 et ce pour une durée illimitée.
Luxembourg, le 15 juin 2009. Nawal Benhlal.

Référence de publication: 2009074121/13.

(090087581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 28.000.000,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 113.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009074144/220/13.

(090088111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Duran and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.276.

Claudine BOULAIN

Demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 02/06/1971 à Moyeuvre-Grande (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

DURAN AND PARTNERS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 121.276

Date effective: le 4 juin 2009.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2009.

Claudine BOULAIN.

Référence de publication: 2009073654/16.

(090087424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

FMC Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.086.

1. Die Gesellschaft FMC Beteiligungsgesellschaft mbH, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft hat seinen Namen in Fresenius Medical Care Beteiligungsgesellschaft mbH umgeändert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Juni 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009073678/11.

(090087473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.479.425,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.644.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée
générale des associés de la Société le 25 mai 2009*

1. L'assemblée générale des associés décide de nommer KPMG Audit, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Seheffer et étant inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que réviseur d'entreprises, en vue du contrôle des comptes annuels consolidés du Groupe Ypso jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

2. L'assemblée générale des associés acte la démission de Madame Hélène PLOIX de son mandat de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2009. L'assemblée générale décide de nommer en remplaçant du gérant démissionnaire, jusqu'au 12 mars 2013, la société PECHÉL INDUSTRIES PARTENAIRES, société par actions simplifiée de droit français immatriculée auprès du RCS de Paris sous le numéro 477.580.195 ayant son siège social à F-75008 Paris, 162, rue du Faubourg Saint-Honoré.

3. L'assemblée générale des associés acte la démission de Madame Amélie BROSSIER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2009. L'assemblée générale des associés décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, jusqu'au 12 mars 2013, Monsieur Geoffroy WILLAUME, né le 17 octobre 1978 à VITRY LE FRANÇOIS (F-51300), résidant en France à Paris (F-75007), 9, rue du Bac.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073679/25.

(090087371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Everest Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 125.188.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009074184/220/13.

(090087766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Bolton Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 146.537.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of the month of June.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

Bolton Trading Corporation S.A., a company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and registered into the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 21.077,

represented by Maître Jean Hoss, attorney-at-law, residing in Luxembourg and Mr. Maarten van de Vaart, residing in Luxembourg authorised pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Bolton Brands S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which is hereby established as follows:

Art. 1. The Company exists as a limited liability company (société à responsabilité limitée) formed between the appearing party and all persons who will become members. It shall be governed by these articles and by the Luxembourg company law. The name of the Company is "Bolton Brands S.à r.l."

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and development of all kinds of intellectual property rights such as, but without limitation, patents, copyrights, trade marks, designs, domain names as well as the exploitation and the licensing thereof. The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of Managers.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of a majority of at least seventy five percent of the Company's capital and a majority by head count, of the members.

Art. 8. The Company is managed by several Managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time without being entitled to any severance payment.

Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers.

The board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety of the documents duly executed will give evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued and signed as provided for in the next paragraph.

The Company will be bound the joint signature of any two of the Managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the Managers or by the board of Managers.

Art. 9. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the proper performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law on commercial companies in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (y) a majority by head count of the members (z) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the manager or board of Managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five (5) percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a members meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law apply.

Art. 18. For anything not dealt with in the present Articles of Association, the members refer to the relevant Luxembourg laws.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the one hundred twenty-five (125) Shares by cash.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on the 31st December 2009.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000).

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. The number of Managers is set at 3, acting as board of Managers.

Are elected members of the board of Managers for an undetermined period of time:

- Mr. Gerhard Greidanus, chairman of the board of directors of Bolton Group International S.A., residing at Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, The Netherlands.
- Mr. Maarten van de Vaart, member of the board of directors of Bolton Trading Corporation S.A., residing at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
- Mr. Jean Hoss, attorney-at-law, residing in 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Bolton Trading Corporation S.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 21.077,

représentée par Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et par Monsieur Maarten Van de Vaart, demeurant à Luxembourg, autorisés en vertu d'une procuration (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Bolton Brands S.à r.l. (la "Société"), qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. La Société existe en tant que société à responsabilité limitée formée entre la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront membres par la suite. Elle sera régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. La dénomination de la Société est "Bolton Brands S.à r.l."

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition et le développement de tout genre de droits de propriété intellectuelle sans limitation, tels que brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins et modèles, noms de domaines ainsi que leur exploitation et l'octroi de licences.

La Société peut également détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créances, notes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par prêts ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à son propriétaire à un droit proportionnel aux actifs et profits de la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre membres. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-membres est soumis à l'accord d'une majorité d'au moins soixante-quinze pourcents du capital social de la société et d'une majorité par personne de ses membres.

Art. 8. La Société est administrée par plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être membres. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des membres à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment sans avoir droit à une indemnité de rupture.

Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés à la réunion du conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre des procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des documents dûment exécutés constituera la preuve de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis et signé dans les conditions prévues au paragraphe suivant.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Gérants. Dans tous les cas la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux des Gérants ou par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la société ils sont responsables de l'exécution correcte de leurs obligations.

Art. 10. Chaque membre peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des membres sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des membres de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des Associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux membres à l'adresse contenue dans le registre des membres tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé par lettre recommandée aux membres à leur adresse inscrite dans le registre des membres tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposées. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable. A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les membres représentant plus que la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les membres seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des statuts seront prises par (y) une majorité par personne des membres (z) représentant au moins trois quart du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de la nationalité de la Société seront prises par les membres représentant cent (100) pourcents du capital social émis.

Art. 12. L'année fiscale commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, au 31 décembre, le Gérant ou le conseil de gérance établissent les comptes annuels.

Art. 14. Les comptes annuels sont à la disposition des membres au siège social de la Société.

Art. 15. Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont alloués au compte de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

Les membres peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par les Gérants, duquel ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve constitué en vertu de la loi ou par les présents statuts.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux membres sur décision de l'assemblée des membres. Les membres peuvent décider d'allouer n'importe quel montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légal.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être membres et qui sont nommés par les membres qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un membre réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts. Les membres se réfèrent aux dispositions légales en vigueur à Luxembourg.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante et le notaire, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été montrée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (€ 2.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
2. Le nombre des Gérants est fixé à 3, agissant comme Conseil de Gérance.

Sont élus membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerhard Greidanus, administrateur-délégué de Bolton Group International S.A., demeurant à Stadhouderskade 14 H, 1054 ES Amsterdam, Pays-Bas.
- Monsieur Maarten van de Vaart, membre du conseil d'administration de Bolton Trading Corporation, demeurant à 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
- Maître Jean Hoss, Avocat à la Cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg.

Dont Acte, fait à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: J. HOSS, M. VAN DE VAART, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation: GRE/2009/2127. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): C. HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 juin 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009074161/213/275.

(090087762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pharos Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.059.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Pour Pharos Real Estate Fund

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074167/14.

(090088010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Lepanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.844.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEPANTO S.A.

Louis VEGAS-PIERON / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009074170/12.

(090087670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Office ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2009074175/12.

(090087657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Newluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.871.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009074198/10.

(090088016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Darcom, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 105.996.

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "DARCOM", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 105.996, constituée en date du 27 janvier 2005 par acte reçu devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 533 du 3 juin 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 10 janvier 2007 par assemblée tenue devant le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 795 du 5 mai 2007.

La Société a un capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne WILONA GLOBAL SA, société ayant son siège social au 2nd Floor, East 54th Street, Panama City, Panama comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (1.000.- EUR) sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, S. Dupont, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2009, Relation: LAC/2009/21919, Reçu douze euros, Eur 12.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074229/5770/66.

(090088231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Wattshow S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 141.875.

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WATTSHOW S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 141.875, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2493 du 11 octobre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social dans la commune de Steinfort et modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.
2. Fixation du siège social au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.
3. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.
4. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social dans la commune de Steinfort.

En conséquence article 1^{er} alinéa 2 aura désormais la teneur suivante:

"Art.1^{er} . Alinéa 2: Le siège social est établi à Steinfort."

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Troisième résolution

L'objet social de la société est modifié, respectivement l'article 2 des statuts, pour avoir désormais la teneur suivante:

"Art. 2. La société a pour objet l'exploitation, pour son compte ou au profit de tiers, de droits de propriété intellectuelle et notamment de marques, brevets, dessins, modèles et noms de domaines, ainsi que toute opération ou démarche y liée.

La société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2009, Relation : LAC/2009/22396, Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074232/5770/62.

(090088156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Lenoir & Subasic, Société en nom collectif.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 146.552.

— STATUTS

Enseignes commerciales suivantes: «Lenoir & Subasic, L&S, Filmvilla, Neltrade, Neltrade Events, Neltrade Organisation, Neltrade Communication (et autres enseignes éventuelles futures)»

L'an deux mille neuf, le 02 juin 2009.

Ont comparu:

1. Monsieur Nikolas Lenoir, employé privé, demeurant à Luxembourg
2. Monsieur Eldar Subasic, employé privé, demeurant à Sarajevo

Lesquels sous seing privé dressent acte d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est "Lenoir & Subasic", faisant son activité sous les enseignes commerciales suivantes "Lenoir & Subasic, L&S, Filmvilla, Neltrade, Neltrade Events, Neltrade Organisation, Neltrade Communication (et autres enseignes éventuelles futures)".

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet toute activité commerciale du moment qu'elle n'est pas spécifiquement réglementée dont:

- Import, export de produits culturels
- Vente de produits culturels
- Import, export de biens matériels
- Vente de biens matériels
- Gestion d'appartements appartenant aux investisseurs
- Activités de fundraising
- Journalisme free lance
- Management et booking d'artistes
- Services d'attaché de presse
- Services et participation à des travaux d'écriture

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à 1000 Euros (mille euros), représenté par 20 (vingt) parts sociales de 50 Euros (cinquante euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Nikolas Lenoir, préqualifié	5 (cinq) parts
2) Monsieur Eldar Subasic, préqualifié	5 (cinq) parts
Total:	20 (vingt) parts

Toutes les parts ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de 1000 Euros (mille Euros) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été certifié par les constituants.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par Nikolas Lenoir, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le 1^{er} juillet et finit le 31 décembre 2009.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 02 juin 2009.

Nikolas Lenoir / Eldar Subasic.

Référence de publication: 2009074231/73.

(090088005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Merlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.118.

In the year two thousand and nine, on the fourth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MERLAN INVEST S.A." (the "Company"), with registered office at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the trade and companies register under section B 97118, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg on 28th November 2003, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1351 on 19 December 2003. No other amendments have been made since.

The meeting is presided by Mrs Cindy Reiners, residing professionally in Luxembourg.

Who appoints as secretary Mrs Isabel Dias, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Petit, residing professionally in Luxembourg.

(The "Committee")

The Committee of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. All shareholders waive their rights to the formalities of prior convening notices and declare that they have been duly informed of the agenda of this meeting.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the Company and put the Company into liquidation.

2. Appointment of Mr. Graham J. WILSON, born on December 9th, 1951 in St. Neots in the United Kingdom, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

3. Miscellaneous.

III. There has been established an attendance list witnessing the shareholders present and represented and the number of shares, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the committee of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the committee and the notary.

IV. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

By special vote, IT WAS RESOLVED TO revoke from their mandate as Director of the company and to grant full discharge to the directors, Mr Anton Baturin, Mr Graham J. Wilson, and Mrs Cindy Reiners, all residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in respect of the execution of their mandate up to this date.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint Mr Graham J. Wilson, born on December 9th, 1951 in St. Neots in the United Kingdom, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law of August, 10th, 1915 on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and instead thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by an French translation and that in case of any discrepancies between the English and the French versions, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MERLAN INVEST S.A.", ayant son siège social à 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97118, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1351 du 19 décembre 2003. Aucune modification n'a eu lieu depuis.

L'assemblée est présidée par Mme Cindy Reiners, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Mme Isabel Dias, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Corinne Petit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

2. Nomination de Monsieur Graham J. Wilson, né le 9 décembre 1951 à St. Neots au Royaume-Uni, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées " ne varietur " par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de leur mandat d'administrateur et donne décharge aux administrateurs en fonction, Monsieur Anton Baturin, Monsieur Graham J. Wilson et Madame Cindy Reiners, tous demeurant professionnellement à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à la présente date.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Graham J. Wilson, né le 9 décembre 1951 à St. Neots au Royaume-Uni, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Reiners, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21726. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009074226/5770/110.

(090088227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

MDA Sales Center Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Eksibest S.à r.l.).

Siège social: L-5540 Remich, 34, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.926.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

JEROME TRADE Ltd, avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par son gérant Ernest KRIER, employé privé, demeurant à Altwies,

propriétaire des cent (100) parts sociales de EKSIBEST S.à.r.l. avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B89.926, constituée suivant acte du notaire André SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 15 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1785 du 17 décembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire André SCHWACHTGEN du 27 mars 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 406 du 14 avril 2003 et suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 2 décembre 2003, publié au susdit Mémorial C, numéro 100 du 26 janvier 2004, modifié suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 25 mars 2004, publié au susdit Mémorial C, 527 du 19 mai 2004, modifié suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 20 janvier 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 506 du 28 mai 2005, modifié suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 21 décembre 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 542 du 4 mars 2008.

JEROME TRADE Ltd, préqualifiée, déclare d'abord céder ses cent (100) parts à Albano Joaquim MARIZ DA SILVA, employé privé, demeurant à L-5899 Syren, 7, rue de Hassel, ce acceptant, pour le prix de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Marc HARPES, demeurant à L-2322 Luxembourg, 6, rue Pensis, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense la cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique Albano Joaquim MARIZ DA SILVA, préqualifié, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Il décide de modifier l'objet de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le commerce de véhicules automoteurs, d'accessoires et de pièces de rechange, la location de véhicules automoteurs sans chauffeur, la promotion immobilière pour compte propre ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Troisième résolution

Il décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de MDA Sales Center SARL."

Quatrième résolution

Il décide de transférer le siège social de Mondorf-les-Bains à Remich.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, il décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Remich."

Sixième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-5540 Remich, 34, rue de la Gare.

Septième résolution

Il décide d'accepter la démission de Marc HARPES, demeurant à L-2322 Luxembourg, 6, rue Pensis de ses fonctions de gérant et lui donne décharge.

Huitième résolution

Il nomme nouveau gérant pour une durée illimitée: Albano Joaquim MARIZ DA SILVA, employé privé, demeurant à L-5899 Syren, 7, rue de Hassel, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KRIER, MARIZ DA SILVA, HARPES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 juin 2009 REM 2009/745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009074096/218/73.

(090087877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Groupe A.S.C. Constructions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 111.598.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2009.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009074185/218/13.

(090087847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

MDA Sales Center Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 34, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.926.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2009.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009074186/218/13.

(090087881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

a.c.i. bruno genard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 123.924.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2009.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009074187/218/13.

(090087904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

European Retail Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.566.

—
EXTRAIT

En date du 5 novembre 2008, le gérant commandité de la Société a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Income Venture S.C.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009074112/15.

(090087860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Beta International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.902.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA INTERNATIONAL

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074190/14.

(090088014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Batiau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz.

R.C.S. Luxembourg B 135.977.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55326 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009074189/211/12.

(090088109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Wattshow S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 141.875.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009074191/5770/12.

(090088160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

ARIA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.866.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009074194/10.

(090088015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 33.149.

In the year two thousand and nine, on the thirteen May.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 33.149, having its registered office in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, incorporated pursuant to a notarial deed of notary Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, on 13th February 1990, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), number 309 of 4 September 1990, amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, of 10 December 2003, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), number 77 of 20 January 2004 (the Company).

The Meeting is opened at 14h45 with Mrs Aline Giersch, private employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Mr Jacques Wantz, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mrs Hélène Steichen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all twenty-one thousand two hundred and thirty-nine (21,239) ordinary shares with a nominal par value of one thousand one hundred and thirty euro (EUR 1,130), representing the entire subscribed share capital of the Company of twenty-four million and seventy euro (EUR 24,000,070), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to amend article 2 of the articles of association (corporate object);

IV. The Meeting, after deliberation, passed the following resolutions by an unanimous vote:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend article 2 of the Company's articles of association regarding the object of the Company, in order to orchestrate the conversion from a company subject to the tax regime established by the law of 31 July 1929 governing holding companies to a fully taxable company. Article 2 shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option,

securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at 15h00.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the appearing persons, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mai,

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 33.149, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 13 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 4 septembre 1990, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 20 janvier 2004 (la Société).

La séance est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Aline Giersch, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Jacques Wantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur M^e Hélène Steichen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les Actionnaires et/ou les mandataires des Actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des Actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. Il résulte de cette liste de présence que les vingt et un mille deux cent trente-neuf (21.239) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille cent trente euro (EUR 1.130) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de vingt-quatre millions soixante-dix euro (EUR 24.000.070) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (objet social)

IV. L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Actionnaires décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société concernant l'objet social, pour mettre en oeuvre la conversion d'une société soumise au régime fiscal établi par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding vers une société pleinement imposable. Le contenu de l'article 2 sera désormais le suivant:

" **Art. 2.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève l'Assemblée à 15h00.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux parties comparantes, agissant ès qualités, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Giersch, Wantz, Steichen, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 14 mai 2009. LAC/2009/18732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009074092/9127/147.

(090087622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Luma Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Global Capital Development S.A. - SPF).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.786.

In the year two thousand nine,

On the tenth of June,

Before Us, Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme - société de gestion de patrimoine familial "Global Capital Development S.A. - SPF", having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg number B 144786, incorporated in Luxembourg by a deed of Maître Joseph

Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 565 on March 16, 2009.

The extraordinary general meeting is opened at 09.30 a.m. by Mr Eric LECLERC, private employee, residing professionally at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jos HEMMER, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer of the meeting Mrs Martine KAPP, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the company's denomination from "Global Capital Development S.A. - SPF" into "Luma Capital S.A. - SPF",

2. Amendment of article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company - société de gestion de patrimoine familial under the name of "Luma Capital S.A. - SPF".

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution.

The extraordinary general meeting resolves to change the denomination of the Company from "Global Capital Development S.A. - SPF" into "Luma Capital S.A. - SPF".

Second resolution

As a result of the above taken resolution, the general meeting resolves to amend article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:

Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company - société de gestion de patrimoine familial under the name of "Luma Capital S.A. - SPF".

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 09.40 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

Le dix juin.

Par devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise "Global Capital Development S.A. - SPF", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg numéro B 144786, incorporée au Luxembourg suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 565 du 16 mars 2009.

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos HEMMER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de "Global Capital Development S.A. - SPF" en "Luma Capital S.A. - SPF".

2. Modification du premier article des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination "Luma Capital S.A. - SPF".

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société de "Global Capital Development S.A. - SPF" en "Luma Capital S.A. - SPF".

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la Société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination "Luma Capital S.A. - SPF".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09.40 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, M. KAPP, J. HEMMER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation: GRE/2009/2125. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 15 juin 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009074088/213/104.

(090087707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Bullet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.556.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448,

here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Bullet Holdings S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2009.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

ici représentée par Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Bullet Holdings S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en

vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21744. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073915/242/403.

(090088026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009074205/11.

(090088018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Domus Area S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.828.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009074201/11.

(090088017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009074193/239/12.

(090088257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Atlantic Espace S.à. r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.026.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074208/10.

(090088019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 117.244.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074320/10.

(090087822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.592.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un membre du directoire

Référence de publication: 2009074321/13.

(090087827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un membre du directoire

Référence de publication: 2009074322/12.

(090087841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009074323/12.

(090087843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tinfos Nizi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 69.587.

Extrait procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/05/2009

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des associés de la société Tinfos Nizi S.A. tenue en date du 13 mai 2009 que:

'6) Elections des administrateurs et des réviseurs

L'assemblée générale des actionnaires a élu les administrateurs suivants, pour une période de un an:

M. Gjermund Roynestad

M. Jean Luc Karleskind

Mr. Nikolai Johns

Mazars & Guerard (Luxembourg) a été élu auditeur de la société pour 2009.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Gjermund Roynestad / Jean Luc Karleskind.

Référence de publication: 2009074271/17.

(090087703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Infirma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 60.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074327/10.

(090087886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

HEDF II UK Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074500/10.

(090088197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Batiau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz.

R.C.S. Luxembourg B 135.977.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Batiau Sàrl, avec siège social à L-2531 Luxembourg, 36, rue Seimetz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135977, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer de Luxembourg en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, numéro 548 du 5 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Madame le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les associés et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il ressort de cette liste de présence que les sept cent cinquante (750) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de cent cinquante mille Euros (150.000.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour unique objet la détention, la mise en valeur, la transformation et l'exploitation d'un immeuble sis à L-2266 Luxembourg, 16, rue d'Oradour".

2. Ajout d'un alinéa à l'article 10 des statuts: "Toute vente, même partielle, de l'immeuble ainsi que la concession de tout droit réel sur l'immeuble doivent être autorisées préalablement par une décision des associés prise à l'unanimité."

3. Nomination d'un nouveau gérant.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour. Après délibération, Madame le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour unique objet la détention, la mise en valeur, la transformation et l'exploitation d'un immeuble sis à L-2266 Luxembourg, 16, rue d'Oradour".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 10 des statuts l'alinéa suivant: "Toute vente, même partielle, de l'immeuble ainsi que la concession de tout droit réel sur l'immeuble doivent être autorisées préalablement par une décision des associés prise à l'unanimité."

Troisième résolution

Suite au décès du gérant Monsieur Guy Glesener, l'assemblée générale décide de nommer, pour une durée indéterminée, nouveau gérant de la Société: Monsieur Norbert Becker, consultant, demeurant à L-8131 Bridel, 40, rue des Genêts, né à Luxembourg, le 7 octobre 1953.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DENNEWALD, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19220. Reçu soixante-quinze euros (75, €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074242/211/59.

(090088107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Messageries du Livre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue Frédérique Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 53.763.

Résolution du conseil de gérance de Messageries du Livre Sarl

Préambule

Conformément à l'article 10 des statuts de la société, quatrième paragraphe, il est renoncé à la convocation du conseil, la signature des gérants sur un ou plusieurs originaux de la présente exprimant l'accord des gérants sur ce point. De même, comme prévu à l'article 10, dernier paragraphe, des mêmes statuts, la présente résolution est prise par approbation écrite de tous les gérants en un ou plusieurs documents.

Résolution

1. Le conseil de gérance accepte le départ de Monsieur Jérôme Trigano en date du 19 mars 2009.

2. Le conseil de gérance décide de la révocation de Monsieur Fabian Stoffel de la gestion journalière de la société.

3. Monsieur Micheal Lambert, Würzbachstrasse, 14, D-66386 St. Ingbert-Reichenbrunn et Madame Laurence Lebois, 15, rue du Château, L-5374 Munsbach, sont investis des pouvoirs pour la gestions journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

Tout contrat, toute convention ou plus généralement tout engagement quelconque doit nécessairement porter la signature conjointe des délégués à la gestion journalière.

Fait à Luxembourg, le 29.05.2009.

Jacques Funck / Christian Schok / Kaspars Niklaus

Président du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance

Référence de publication: 2009074429/24.

(090087809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Veco Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009074430/12.

(090087576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Harvester, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074432/10.

(090087585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Bioventures Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074434/10.

(090087589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

RaRoTec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9956 Hachiville, 62, rue Klaus.

R.C.S. Luxembourg B 146.562.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, den zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Dame Lydie GIRRENS, Buchhalterin, geboren am 7. Mai 1968 in Clervaux (matr: 1968 05 07 204), wohnhaft in L-9764 Marnach, Hauptstrooss 23,

2) Herr Romain ZAUNZ, Elektroinstallateur, geboren am 23. Oktober 1966 in Clervaux (matr: 1966 10 23 212), wohnhaft in Binsfeld, Elwenterstrooss 11,

welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "RaRoTec S. à r. l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hachiville. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Gross- und Einzelhandel von Projekten aus dem Bereich der erneuerbaren Energien und Umwelttechnologien, besonders in Bezug auf Regenwasser- Brauchwasser- und Abwassersystemen, Solarthermie und Photovoltaik.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäft, kaufmännischer, finanzieller und industrieller Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT (12.500,-€) EUROS, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je hundertfünfzig (125,-€) EUROS.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft, die Summe von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EUROS (12.500,-€) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter anerkennen.

Art. 7. Das Kapital kann zu jeder Zeit erhöht oder ermässigt werden, zu den Bedingungen welche im Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Jeder Anteil hat Anrecht auf einen proportionellen Anteil am Gesellschaftskapital und an den Erträgen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 10. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve wie folgt aufgeteilt:

- 5% für den gesetzlichen Reservefonds, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen bis dieser Fonds 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.
- der Rest steht zur freien Verfügung des oder der Gesellschafter(s).

Wenn eine Auszahlung erfolgt, so wird der Gewinnsaldo gemäss den Anteilen des oder der Gesellschafter(s) verteilt.

Art. 11. Durch den Tod eines Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbene weitergeführt. Dieselben sind nicht berechtigt die Guthaben der Gesellschaft zu blockieren. Um ihre rechte wahrzuhaben müssen sie sich an die Angaben der letzten Bilanz halten.

Art. 12. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Zeichnung

Die Gesellschafter erklären dass sie alle hundert Anteile zu je hundertfünfzig EUROS (125.-€) Nominalwert übernehmen und zwar wie folgt:

1) Dame Lydie GIRRENS	50 Anteile
2) Herr Romain ZAUNZ	50 Anteile
Total:	100 Anteile

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von 900,- EUROS.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann haben die Gesellschafter eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und haben einstimmig laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9956 Hachiville, 62, rue Klaus.
 - b) Dame Lydie GIRRENS, vorgenannt, wird auf unbestimmte Dauer zur administrativen Geschäftsführerin ernannt und Herr Romain ZAUNZ, vorgenannt, wird auf unbestimmte Zeit zum technischen Geschäftsführer ernannt.
 - c) Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer rechtsgültig verpflichtet.
- Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. GIRRENS, R. ZAUNZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2009. DIE/2009/5271. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT ZWECKS VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL.

Ettelbrück, den 12. Juni 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009074108/4917/81.

(090088046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Stasis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074325/10.

(090087866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Manongue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074326/10.

(090087872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Intertel & Co, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.638.

RECTIFICATIF

Mention rectificative du bilan déposé le 03/06/2009 accepté au registre sous le N: L090079693.04.

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074436/12.

(090087497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

HK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.202.

Les comptes de liquidation au 30 avril 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074438/10.

(090087498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Société de Financement pour les Transports, SOFITRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 37.965.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009074286/12.

(090087507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 102.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074521/10.

(090087574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Swedbank Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.517.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of May,

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL II (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 16 November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number C2237 dated 29 November 2006. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on 4 April 2008, published in the Mémorial number C1065 on 30 April 2008.

The Meeting was opened with Mr Björn Möller, residing professionally in Luxembourg as chairman of the Meeting. The chairman appointed as secretary Mrs Marie-France Klein, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr François Watelet, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. the extraordinary general meeting convened for 15 April 2009 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum;

II. the present Meeting has been convened by notices containing the agenda of the Meeting published in the Memorial number C812 of 16 April 2009 and number C924 of 4 May 2009, in the D'Wort and in the Tageblatt of 16 April 2009 and 4 May 2009 as well as in the Swedish Newspapers Dagens Industri of 18 April 2009 and 4 May 2009. Copies of said publications are deposited on the desk of the bureau of the Meeting;

III. the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 8, second and third paragraph of the Articles to amend the date of the annual general meeting of Shareholders which is proposed to be changed from the first to the last Friday in April, or the immediate preceding Luxembourg business day.

2. Amendment of article 8, eighth paragraph of the Articles to provide that the general meetings are passed by a majority of the votes cast in accordance with the provisions of the law of 10 august 1915 relating to commercial companies as amended.

3. Amendment of article 10 to provide that the Board elects from among its members a chairman and also to detail the modalities of calculation of quorum and majority at the meetings of the Board.

4. Amendment of article 13 to provide for a segregation of assets between the different sub-funds.
5. Amendment of article 18 to refer to the prospectus of the Company with regard to the valuation date definition.
6. To address any other business, which may be properly brought before the meeting;

IV. the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

V. no quorum is required so that the Meeting can validly decide on the items of the agenda pursuant to article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 relating on commercial companies, as amended.

After deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting with 2,336,455.45 votes in favour and no votes against resolves to amend the second and third paragraph of article 8 of the Articles in order to amend the date of the annual general meeting of shareholders to be held on the last Friday in April or the immediate preceding Luxembourg business day. The second and third paragraphs of article 8 of the Articles shall therefore read as follows:

- "The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday in April at 3 p.m. local time and for the first time in 2010.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual meeting shall be held on immediate preceding business day. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg, if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require."

Second resolution

The Meeting with 2,336,455.45 votes in favour and no votes against resolves to amend the eighth paragraph of article 8 of the Articles in order to provide that the general meeting are passed by a majority of vote cast in order to mirror the Luxembourg legal requirements. The eighth paragraph of article 8 of the Articles shall therefore read as follows:

"Except as otherwise provided herein or required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

Third resolution

The Meeting with 2,336,455.45 votes in favour and no votes against resolves to amend article 10 of the Articles to provide that the Board elects from among its members a chairman and to also detail the modalities of calculation of quorum and majority of the meeting of the Board of Directors. Article 10 of the Articles shall therefore read as follows:

"The Board of Directors will choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a secretary who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another Director or an officer of the Fund as chairman pro tempore.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including an investment manager, or other officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the power and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax, email or similar communication from each Director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as proxy, which appointment shall be in writing or in form of a cable, telegram, telex, telefax, email or similar communication. For the calculation of quorum and majority, the Directors participating by video conference or by telecommunication means permitting their identification may be deemed to be present. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation at the meeting of the Board of Directors whose deliberations should be online without inter-

ruption. Such a meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, telegram, telex, telefax, email or similar communication."

Fourth resolution

The Meeting with 2,336,455.45 votes in favour and no votes against resolves to amend article 13 of the Articles to provide for a segregation of assets between the different sub-funds. Article 13 of the Articles shall therefore read as follows:

"No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments forms to any of its officers or directors who hold 10 % or more of the issued shares.

Within the meaning of Article 133 of the Law, each Sub-Fund shall constitute a specific and distinct part of the assets and liabilities of the Company."

Fifth resolution

The Meeting with 2,366,455.45 votes in favour and no votes against resolves to amend article 18 of the Articles in order to refer to the prospectus of the Company with regard to the valuation date definition. Article 18 of the Articles shall therefore read as follows:

"Whenever the Company shall issue and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of the shares as defined herein.

The Net Asset Value of each Sub-Fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than once a month on such business day or days in Luxembourg as the Board of Directors by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a "Valuation Date"). Valuation Dates shall be as defined from time to time by the Board of Directors and shareholders will be informed accordingly in the prospectus of the Company.

The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of the shares of any Sub-Fund, and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances:

- during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Sub-Funds' investments, or in which trading thereon is restricted or suspended;
- during any period when an emergency exists as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of a Sub-Fund; or if it is impossible to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or
- when for any reason the prices of any investments owned by the Sub-Funds cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or
- during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realization of or in the payment for any of the Sub-Fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

The Net Asset Value of the shares of each Sub-Fund shall be expressed in the relevant Sub-Fund's currency as a per share figure and shall be determined on any Valuation Date by dividing the value of the net assets of the Sub-Fund, being the value of the assets of the Sub-Fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorized designee on the Valuation Date, by the number of shares outstanding.

The value of the assets of each Sub-Fund is determined as follows:

- 1) Securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange or which are traded on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public are valued on the basis of the last known sales price. If the same security or instrument is quoted on different markets, the quotation of the main market for this security or instrument will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be done in good faith by the Board of Directors or its delegate with a view to establishing the probable sales price for such securities or instruments;

- 2) non-listed securities and money market instruments are valued on the base of their probable sales price as determined in good faith by the Board of Directors or its delegate;
- 3) liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest;
- 4) investments in investment funds are taken at their latest net asset values reported by the administrator of the relevant investment fund;
- 5) swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security;
- 6) equity securities futures contracts are valued on the basis of the required negative or positive margins as quoted on the exchange on which they are traded on the last trading day therefor;
- 7) equity securities options contracts are valued on the basis of the last available trade price;
- 8) foreign exchange futures contracts are valued on the basis of the positive or negative margins as quoted on the exchange on which they are traded on the last trading day therefor;
- 9) interest futures contracts are valued on the basis of a) the required positive or negative margins accrued thereon and b) the number of business days which remain in the contract period including the business day on which the value of such contracts is determined.

For the assets which are not denominated in the relevant Sub-Fund's currency, the conversion shall be done on the basis of the average exchange rate for such currency in Luxembourg on the Valuation Date.

In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees charged to the sub-funds as well as accrued income on investments.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Directors or its delegate is entitled to use other generally recognized valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of each Sub-Fund's assets.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by delegate of the Board in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorized representative or a delegate of the Board."

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the bureau of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed, no shareholder having expressed the wish to sign.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de mai,

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL II (ci-après la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro C2237 du 29 novembre 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial numéro C1065 du 30 avril 2008.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Björn Möller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-France Klein, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur François Watelet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. l'assemblée générale extraordinaire convoquée en date du 15 avril 2009 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour pour cause d'absence de quorum;

II. la présente Assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour de l'Assemblée publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C812 du 16 avril 2009 et numéro C924 du 4 mai 2009, dans le D'Wort et dans le Tageblatt des 16 avril 2009 et 4 mai 2009 ainsi que dans le journal suédois Dagens Industri des 18 avril 2009 et 4 mai 2009. Des copies de ces publications sont déposées sur la table du bureau de l'Assemblée

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du deuxième et du troisième alinéa de l'article 8 des Statuts afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qu'il est proposé de changer du premier au dernier vendredi d'avril ou le premier jour ouvrable précédant.

2. Modification du huitième alinéa de l'article 8 des Statuts afin que les décisions de l'assemblée générale soient prises à la majorité des voix exprimées en vertu des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;

3. Modification de l'article 10 des Statuts afin de mentionner que le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et afin de déterminer les modalités de calcul du quorum et de majorité aux réunions du Conseil d'Administration.

4. Modification de l'article 13 des Statuts afin de prévoir la ségrégation des avoirs entre les différents compartiments.

5. Modification de l'article 18 des Statuts afin d'intégrer une référence au prospectus de la Société concernant la définition de la date d'évaluation.

6. Tout autre point qui pourrait être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée.

IV. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions apparaissent sur la liste de présence, cette liste de présence, signées par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

V. Aucun quorum n'est requis afin de délibérer de sorte qu'en vertu de l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide par 2.336.455,45 votes pour et aucun vote contre de modifier le deuxième et le troisième alinéa de l'article 8 des Statuts afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera désormais tenue le dernier vendredi d'avril ou le premier jour ouvrable précédant. Les deuxième et troisième alinéas de l'article 8 des Statuts se liront désormais comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à quinze heures locale et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir hors de Luxembourg si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide par 2.336.455,45 votes pour et aucun vote contre de modifier le huitième alinéa de l'article 8 des Statuts afin que les décisions de l'assemblée générale soient prises à la majorité simple des voix exprimées en vertu des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Le huitième alinéa de l'article 8 des Statuts se lira désormais comme suit:

"Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par les présents statuts ou par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment constituée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul."

Troisième résolution

L'Assemblée décide par 2.336.455,45 votes pour et aucun vote contre de modifier l'article 10 des Statuts afin de mentionner que le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et afin de déterminer les modalités de calcul du quorum et de majorité aux réunions du Conseil d'Administration. L'article 10 des Statuts se lira désormais comme suit:

"Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président et pourra élire en son sein un ou plusieurs Vice-Président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui ne doit pas être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires ou, en son absence ou impossibilité d'agir, le Vice-Président ou tout autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration présideront provisoirement, ou en leur absence ou impossibilité d'agir, les actionnaires pourront désigner un autre administrateur ou directeur de la Société comme président à titre provisoire.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration ou en son absence ou impossibilité d'agir, la Présidence sera assurée à titre provisoire par le Vice Président ou un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs de la Société dont un gestionnaire en investissements et d'autres directeurs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ils ne devront pas être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs désignés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribuées par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie, email ou moyens similaires de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, email ou tous moyens de communication similaires un autre administrateur comme mandataire. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participants par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification peuvent être considérés comme présents. De tels moyens doivent présenter des caractéristiques techniques assurant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations devront être retransmises sans interruption. Une telle réunion tenue à distance par le biais de tels moyens de communication sera supposée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvée par lettre, câble, télégramme, télex, télécopie, email ou tous moyens similaires de communication."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide par 2.336.455,45 votes pour et aucun vote contre de modifier l'article 13 des Statuts afin de prévoir la ségrégation des avoirs entre les différents compartiments. L'article 13 des Statuts se lira désormais comme suit:

"Aucun contrat ou autre transaction conclue entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, directeur ou employé, à condition, cependant, que la Société, en connaissance de cause, n'achète de ou ne vende des valeurs de portefeuille à ses directeur ou administrateurs ou de toute autre firme où ses directeurs ou administrateurs détiennent 10 % ou plus des actions émises.

Conformément à l'article 133 de la Loi, chaque compartiment représentera une part spécifique et distincte des avoirs et dettes de la Société."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide par 2.336.455,45 votes pour et aucun vote contre de modifier l'article 18 des Statuts afin d'intégrer une référence au Prospectus de la Société concernant la définition de la date d'évaluation. L'article 18 des Statuts se lira désormais comme suit:

"Chaque fois que la Société émettra et/ou rachètera les actions de la Société, le prix de l'action sera basé sur la valeur nette d'inventaire des actions selon les modalités définies ci-dessous.

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment sera déterminée par la Société ou ses mandataires périodiquement, selon les modalités du paragraphe suivant, mais en aucun cas moins d'une fois par mois à Luxembourg au(x) jour (s) ouvrable(s) fixé(s) par le Conseil d'Administration (le jour de la détermination de la valeur d'inventaire est désigné dans les présents statuts comme "Jour d'Evaluation"). Les Jours d'Evaluation seront déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration et les actionnaires en seront informés en conséquence dans le Prospectus de la Société.

La Société peut, à tout moment et périodiquement, suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment et l'émission, le rachat et la conversion de ces actions dans les circonstances suivantes:

- pendant toute période (autre que vacances ordinaires ou fermetures de week-end habituelles) durant laquelle tout marché ou Bourse est fermé, lesquels sont considérés comme état les principaux marchés pour une partie déterminante des avoirs du compartiment ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou
- lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle le compartiment ne peut pas disposer d'une partie substantielle de ses avoirs, ou s'il est impossible de transférer l'argent de l'acquisition ou de la disposition des avoirs au taux normal de change; ou
- lorsque, pour une raison quelconque, les compartiments ne peuvent pas s'assurer de façon raisonnable, immédiate ou précise, du prix de leurs avoirs; ou

- lorsque le transfert d'argent relatif à la réalisation ou au paiement des avoirs des compartiments ne peut pas être réalisé au taux normal de change, selon l'avis du Conseil d'Administration.

Pareille suspension sera publiée par la société selon des modalités telles que toute personne concernée puisse être avertie de manière adéquate.

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment s'exprimera dans la devise du compartiment concerné par un chiffre par action et sera évaluée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets du compartiment, constitués par les avoirs du compartiment moins ses engagements à calculer par le Conseil d'Administration ou un mandataire dûment autorisé au jour d'évaluation, par le nombre des actions émises.

La valeur des avoirs de chaque compartiment est déterminée de la manière suivante:

1. Les valeurs et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé qui opère régulièrement et qui est reconnu et ouvert au public sont évalués sur la base du dernier prix de vente connu. Si la même valeur ou instrument est coté sur différents marchés, la cotation du marché principal de cette valeur ou instrument sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation relevante ou si les cotations ne représentent pas la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'Administration ou son mandataire dans l'optique d'établir le prix de vente probable pour ces valeurs ou instruments;

2. Les valeurs ou instruments du marché monétaire non cotés seront évalués sur la base de leur prix de vente probable déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires;

3. Les avoirs liquides sont évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts échus;

4. Les parts d'organismes de placement collectif sont évaluées sur la base de leur dernière valeur nette d'inventaire rapportée par l'administrateur de l'organisme de placement collectif dont question;

5. Les swaps sont évalués à leur valeur équitable de marché basée sur le dernier prix de clôture disponible du sous-jacent;

6. Les contrats de futures sur actions sont évalués sur la base de la marge négative ou positive requise telle que cotée sur la bourse sur laquelle ils sont négociés au dernier jour de transaction;

7. Les contrats d'option sur actions sont évalués sur la base de leur dernier prix de transaction;

8. Les contrats de futures sur devises sont évalués sur la base de la marge négative ou positive requise telle que cotée sur la bourse sur laquelle ils sont négociés au dernier jour de transaction;

9. Les contrats futures d'intérêts sont évalués sur la base de a) les marges positives ou négatives requises échues et b) le nombre de jours bancaires qui restent dans la période du contrat incluant le jour bancaire où la valeur de ces contrats est déterminée.

Pour les avoirs qui ne sont pas exprimés dans la devise du compartiment concerné, la conversion sera faite sur la base du taux de change moyen pour telle devise à Luxembourg au jour d'évaluation.

En outre des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais des compartiments ainsi que des revenus échus des avoirs des compartiments.

Dans la mesure où il est impossible ou incorrect d'établir l'évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, tel un risque financier caché, le Conseil d'Administration ou son mandataire a le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus qui pourront être examinés par un réviseur afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux de chaque compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative au calcul de la valeur nette d'inventaire des actions sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futures. Le résultat de chaque évaluation de la valeur nette des actions sera certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration."

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer,

Signé: B. MÖLLER, M.-F. KLEIN, F. WATELET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juin 2009. Relation: LAC/2009/20944. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074249/242/373.

(090088123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Wallenborn Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 67.255.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2009 que:

- le mandat des administrateurs Frantz Wallenborn et Jean-Paul Frank a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 années.

- Le mandat d'administrateur de Dan Epps n'est pas renouvelé.

- Dr. Ludwig Bertsch, conseiller en entreprises, demeurant professionnellement 5, Hubrainstrasse à CH-8124 Maur, est nommé administrateur pour un mandat d'une durée de 3 ans. Dr. Ludwig Bertsch né le 13/05/1960 à Francfort en Allemagne

- Le conseil d'administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 se compose dès lors comme suit:

* Frantz Wallenborn, entrepreneur de transports, demeurant 31, rue Principale à L-8606 Bettborn

* Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

* Dr. Ludwig Bertsch, conseiller en entreprises, demeurant professionnellement 5, Hubrainstrasse à CH-8124 Maur

- Le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG, avec siège social 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach (RCS Luxembourg B 47.771) est reconduit pour une nouvelle durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 mai 2009 que:

- M. Frantz Wallenborn a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

La société sera valablement engagée par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

Munsbach, le 22 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009074267/31.

(090088252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Everop Square 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.706.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009074183/220/13.

(090087756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.
